

## DELIBERATION N° 2022-32

Objet : Réponse à l'AAP du CD42 'eau et milieux aquatiques' 2023

### Le 7 novembre 2022 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Chauffailles sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (11) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Fabrice DEJOUX, René VALORGE, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppl.), Thierry GIMENEZ, Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : René VALORGE

Le Président rappelle que le Conseil Départemental de la Loire a lancé un appel à projets pour le volet 'eau et milieux aquatiques' pour les projets 2023, et que les dossiers doivent être déposés avant le 31/12/2022. Il propose de solliciter le CD42 pour le projet du Bézo à Charlieu, le programme d'entretien 2023 et les travaux de mise en défens prévus sur la partie Loire en 2023.

### Le comité syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- Autorise le Président à déposer des demandes de subventions dans le cadre de l'AAP du Conseil Départemental 42 pour les projets 2023 (entretien des cours d'eau, renaturation du Bézo à Charlieu et mise en recul de la digue, travaux 2023 de mise en défens des berges sur la partie Loire du bassin versant)
- Dit que la dépense sera inscrite au budget.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 14/11/2022

Le Président du SYMISOA  
M. LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
René VALORGE

Transmis au représentant de l'Etat le : **17 NOV. 2022**

Publié le : **17 NOV. 2022**

